



POLE ACTION SOCIALE



PROJET EDUCATIF

2022 - 2027



Communauté de Communes
Celavu Prunelli

Lieu dit Fontanaccia
20129 BASTELICACCIA

04.95.29.19.40
contact@cc-cp.fr





SOMMAIRE

I. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CELAVU PRUNELLI

Contexte géographique et démographique

Politique action sociale du territoire

Organisation générale

II. LES STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE

Public accueilli

Fonctionnement

Moyen Humain

Moyen Matériel

Moyen Financier

III. PROJET EDUCATIF

Les axes et objectifs

IV. LES MOYENS D'EVALUATION





I. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CELAVU PRUNELLI

Contexte géographique et démographique

La communauté de communes du Celavu Prunelli est née en 2017, suite à la dissolution de la communauté de communes de la vallée du Prunelli, le périmètre de la Communauté de communes de la Haute Vallée de la Gravona a été étendu aux communes de Bastelica, Bastelicaccia, Eccica-Suarella, Ocana et Tolla par arrêté préfectoral n°16-2053 du 25.10.2016. Ce nouvel Etablissement Public de Coopération intercommunal a pris la dénomination de Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Notre EPCI regroupe actuellement 10 communes pour environ 9 000 habitants. Il est composé des communes suivantes : Bastelica, Bastelicaccia, Bocognano, Carbuccia, Eccica Suarella, Ocana, Tavera, Tolla, Ucciani, Vero.

Le territoire du Celavu Prunelli a vu sa population passée de 4008 habitants en 1968 à 8550 en 2016. L'accroissement est plus rapide qu'en région (+114% contre +61% en Corse sur la même période). Cette tendance se confirme sur la période récente puisqu'entre 2011 et 2016 la variation annuelle moyenne de la population est deux fois plus importante que celle de la région (+2% contre 1%).

Sur le territoire du Celavu Prunelli la population en âge d'être scolarisée dans le cycle du primaire a augmenté de 7,1% entre 2011 et 2016.

Hormis une (Tolla), toutes autres communes du territoire accueillent une école maternelle et/ou primaire. Il n'existe pas, en revanche, d'établissement du cycle secondaire sur le territoire, les élèves sont répartis sur 3 collèges, Porticcio, Stiletto et St Marie Sicchè.

Politique action sociale du territoire

La Communauté de Communes a accentué ses efforts dans le domaine de l'action sociale dites d'intérêt communautaire, à travers ses politiques de développement territorial et ses services aux habitants.

Elle est compétente sur les actions à destination de l'enfance et la jeunesse et il s'agit là d'un enjeu important pour les élus du territoire.

L'intercommunalité gère une crèche de 36 places sur la commune de Bastelicaccia et une crèche de 20 places sur la commune d'Eccica Suarella. Une micro-crèche est en cours de réalisation sur la commune d'Ocana et deux autres structures d'accueil de la petite enfance sont en projet sur la commune de Carbuccia et sur la commune de Vero, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement est également en projet sur cette commune.

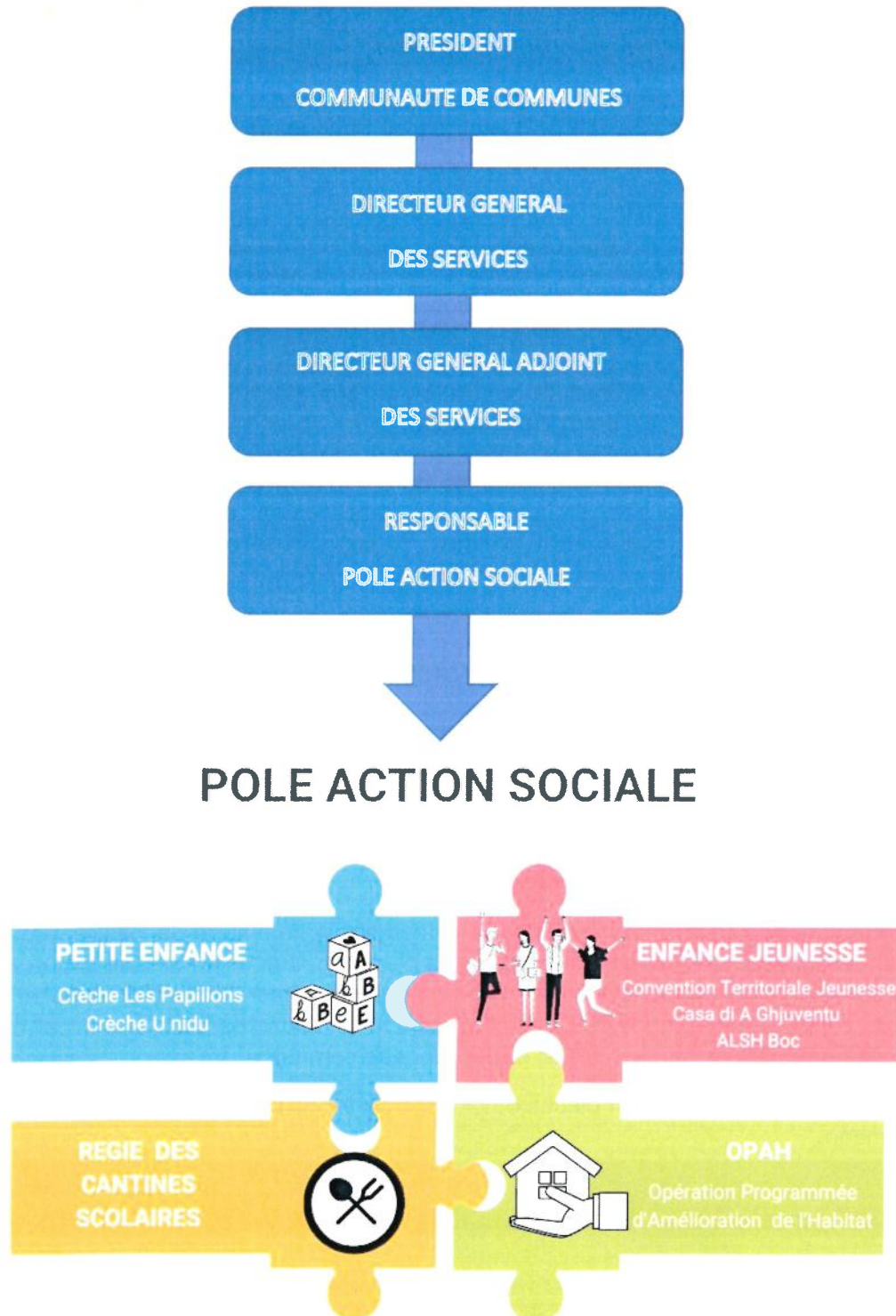
Un ALSH Intercommunal de 24 places ouvrira ses portes fin octobre 2022 sur la commune de Bocognano.



Les deux crèches bénéficient d'un partenariat avec la CAF, au sein de la Convention Territoriale Globale. L'accueil de Loisir Sans Hébergement, I Zitelli di u Prunelli, fait également parti de cette convention.

Dans le domaine de la jeunesse, l'intercommunalité pilote depuis 2006, une Convention Territoriale Jeunesse et une Maison des Jeunes multisite a vu le jour en octobre 2021.

Organisation générale





II. LES STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE



Convention Territoriale Jeunesse du Celavu Prunelli

La CTJ Celavu Prunelli a fait le choix d'intervenir sur le temps extra-scolaire, en proposant des activités sportives et culturelles sur les vacances scolaires, et sur le temps scolaire, en accompagnant et en finançant des activités au sein des écoles primaires.

<i>Public accueilli</i>	Enfants et jeunes âgés de 6 à 17 ans, résidant sur le territoire
<i>Fonctionnement</i>	<p>Sur le temps extra-scolaire un programme d'activité est mis en place sur les vacances d'Hiver, de Printemps, d'été et de la Toussaint. Ce programme est distribué dans les écoles primaires, il est également affiché en mairie et sur le site internet. Les inscriptions se font sur chaque activité avant chaque vacance. Soit les enfants se rendent directement sur l'activité soit un ramassage en car est effectué.</p> <p>Sur le temps scolaire, les directeurs font remonter des vœux d'activités à l'Inspection Académique qui décide de les valider et ce n'est qu'à partir de ce moment qu'elles pourront être mise en place par la CTJ.</p>
<i>Moyen Humain</i>	<p>Un coordonnateur/animateur</p> <p>Un animateur</p>
<i>Moyen Matériel</i>	<p>Différent petit matériel sportif et du matériel audiovisuel.</p> <p>Le CEL ne possède pas de local mais accède très facilement aux salles existantes sur les différentes communes du territoire.</p>
<i>Moyen financier</i>	Participation de la communauté de communes, participation des familles et subventions de la région et de l'état, CAF.



A Casa di a Ghjuventu di u Celavu Prunelli

A Casa di a Ghjuventu est basé sur le concept de « Maison des jeunes » sous un format multisite. L'objectif de cette structure est d'offrir aux jeunes des prestations d'accueil, d'accompagnement et de sensibilisation sur le territoire. Le service propose également un dispositif « lien avec le tissu associatif et avec des partenaires professionnels » et des activités sportives ou culturelles.

<i>Public accueilli</i>	Jeunes âgés de 11 à 18 ans, résidant sur le territoire.
<i>Fonctionnement</i>	A Casa di a Ghjuventu accueille tous les mercredis de 09h30 à 16h00 dans les locaux de la Communauté de Communes à Bastelicaccia et sur RDV les autres jours de la semaine.
<i>Moyen Humain</i>	3 agents de la Communauté de Communes du Celavu Prunelli sont en gestion du projet et de ses objectifs.
<i>Moyen Matériel</i>	Matériel informatique ; Documentation
<i>Moyen financier</i>	Participation de la communauté de communes et subventions de la région et de l'état, MSA, CAF.

ALSH Bocognano

L'accueil de Loisirs sans hébergement est situé sur la commune de Bocognano. Il est en capacité de recevoir 24 enfants au maximum, âgés de 3 à 12 ans. Une équipe d'animation propose diverses activités culturelles et sportives, élaborées en fonction des objectifs définis au sein du projet pédagogique rédigé par la directrice de l'accueil.

<i>Public accueilli</i>	Enfants âgés de 3 à 12 ans, résidant sur le territoire.
<i>Fonctionnement</i>	<p>Les périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs sont : la totalité des vacances de la Toussaint, d'Hiver et de Printemps ; la première semaine des vacances de Noël ; le mois de juillet des vacances d'été.</p> <p>En dehors des vacances scolaires, les enfants sont accueillis tous les mercredis.</p> <p>Les horaires d'ouverture est le suivant : de 7h30 à 18h00.</p> <p>Pour inscrire un enfant, les familles devront renseigner un dossier d'inscription. Celui-ci comprend un document attestant des vaccinations obligatoires et de non contre-indication à la pratique de certaines activités sportives (si cela</p>

Pour l'autorité compétente par délégation



	s'avère nécessaire pour certains projets), ainsi que les informations concernant des antécédents médicaux susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil.
<i>Moyen Humain</i>	1 directeur (BAFD ou équivalent) et 2 animateurs BAFA
<i>Moyen Matériel</i>	Locaux (mis à disposition par la commune de Bocognano) ; divers matériel pédagogique, matériel sportif et d'activité culturelle. Télévision, sono.
<i>Moyen financier</i>	Participation de la communauté de communes et subventions de la région et de l'état, CAF.

III. PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'intercommunalité dans ses priorités et ses principes en termes de politique jeunesse. Il définit le sens des actions. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il s'agit d'un projet pluriannuel qui vise à favoriser la continuité de l'action.

Les axes et objectifs Educatifs

Axes	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
GRANDIR ET S'EPANOUIR	Favoriser l'épanouissement de l'enfant dans leurs apprentissages	<i>Aider l'enfant à s'épanouir au travers d'activités proches de ses attentes et besoins.</i>
	Développer la citoyenneté et la prise de responsabilité	<i>Promouvoir l'autonomie dans les structures</i>
	Accompagner vers l'autonomie	<i>Amener l'enfant à être responsable, en corrélation avec ses capacités physiques et intellectuelles</i>
PERMETTRE A L'ENFANT OU AU JEUNE DE DEVENIR « ACTEUR »	Favoriser sa participation dans la vie des structures enfance/jeunesse du territoire	<i>Associer l'enfant ou le jeunes à l'organisation des structures</i>
	Développer la culture de l'initiative, de l'engagement.	<i>Permettre à l'enfant ou au jeune de vivre et d'agir avec d'autre dans le cadre de projet</i>



	Rendre les enfants ou les jeunes acteurs de leurs projets et de leurs réalisations et les valoriser	<i>Encourager le développement de la propre personnalité de l'enfant ou du jeune</i>
AMENER L'ENFANT OU LE JEUNE A CONNAITRE LE MONDE QUI L'ENTOURE	Favoriser la découverte du patrimoine local et sensibiliser à sa protection	<p style="text-align: center;"><i>Développer sa curiosité</i></p> <p><i>Permettre aux enfants et aux jeunes, par le dialogue et la discussion, de découvrir la différence qu'elle soit culturelle ou physique.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Découvrir son territoire et son environnement. Provoquer les rencontres et échange avec d'autres enfants et jeunes</i></p>
	Favoriser toutes les actions culturelles, scientifiques et d'ouverture aux connaissances	
	Garantir l'accès aux ressources locales pour tous et à une offre diversifiée	
CONSOLIDER ET RENFORCER LES LIENS AVEC LES ACTEURS EDUCATIFS	Favoriser les échanges entre les familles et les équipes pédagogique	<p style="text-align: center;"><i>Instaurer des temps d'échange avec les familles</i></p> <p><i>Développer un partenariat local autour de l'enfance et la jeunesse, et intégrer des actions soutenues dans ce partenariat.</i></p> <p><i>Consolider la fonction éducative à destination des 03-18 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de l'enfance et de la jeunesse</i></p>
	Veiller à la complémentarité des actions proposées pour garantir la continuité éducative	
	Promouvoir la coopération éducative	

IV. LES MOYENS D'EVALUATION

L'intérêt principal des évaluations est de savoir si les objectifs fixés sont atteints. Les évaluations permettent de s'améliorer, d'évoluer et de démontrer sa pertinence et son importance notamment auprès des partenaires institutionnels et financiers.

L'intercommunalité a fait le choix d'établir deux niveaux d'évaluation : l'évaluation du fonctionnement global des structures enfance/jeunesse et des actions menées, et l'évaluation du personnel qui intervient.

Les évaluations se font conjointement entre les élus référents, le Directeur Général des Services, le Directeur Adjoint des Services, le Responsable du Pôle Action Sociale et les Responsables des structures enfance jeunesse.



L'évaluation des structures enfance et jeunesse

Les structures sont évaluées à chaque session de vacances scolaires et un bilan pédagogique est écrit et remis au responsable du Pôle Action Sociale. Il est également envoyé à chaque maire des communes du territoire, les élus peuvent aussi faire part de leur constat et de leurs propositions.

Les bilans de chaque structure d'accueil permettent d'évaluer :

- Les objectifs pédagogiques fixés en début de session,
- Les activités pédagogiques et les sorties ludiques et culturelles,
- Le personnel évoluant dans le cadre des structures,
- Les prestataires de services (transport, intervenant...).

L'évaluation du personnel

L'évaluation du personnel contribue à savoir si chacun a correctement mené les missions qui lui ont été confiées.

L'évaluation de l'équipe de direction :

L'équipe de direction est évaluée par le Directeur Général des Services, le Directeur Adjoint des Services, le Responsable du Pôle Action Sociale à l'aide d'une grille d'évaluation et des éventuels retours des élus et des parents.

L'évaluation de l'équipe de direction permet de savoir si elle est compétente à :

- Préparer et organiser une session,
- Animer, diriger et évaluer une équipe d'animation,
- Assurer la gestion administrative et financière,
- Assurer la sécurité des enfants accueillis,

L'équipe de direction peut être force de proposition afin d'améliorer le fonctionnement et l'organisation des structures de la Communauté de Communes.

L'évaluation des animateurs :

Les animateurs sont évalués par l'équipe de direction à l'aide d'une grille d'évaluation et des retours des élus, du Directeur Général des Services, du Directeur Adjoint des Services, du responsable du Pôle Action Sociale et des parents.



Des entretiens et des réunions de fin de journée permettent l'évaluation :

- De la pédagogie mis en place,
- Du projet d'animation,
- Du rythme de la journée,
- De l'implication et du comportement des animateurs,
- Du comportement et des remarques des enfants durant les activités ou à des sorties ludiques et culturelles,

Les animateurs peuvent être force de proposition pour des projets d'animation innovants et motivants.

